

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 22 mai 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	13

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	WALLERICH Alain	GUINDT Philippe	BIRCKER Delphine
MENEGHIN Gaël	SIVEC Jean	VIEIRA Christophe	WANDERNOTH Claire
IMMER Alain	VALANCE Bénédicte	SPASIEWSKI Michelle	
	THILL Céline	SCHMIT Aurélie	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

OGER Isabelle Donne pouvoir à GAILLOT Philippe
REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

Madame WANDERNOTH Claire est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1038 Devis peinture logement 42A Place de la Mairie

Monsieur le Maire

- Rappelle les problèmes de moisissures au logement du 42A place de la mairie et la décision de faire réaliser des diagnostics, à la suite de quoi une Ventilation Positive Hygro-régulée (VPH) a été commandée à la Société Murprotec ;
- Rappelle la délibération N° 2026-1016 du 27/03/2026 ;
- Rappelle la délibération N° 2026-1019 du 22/04/2026 ;
- Indique que la mise en place de la VPH, surpresseur pour assécher le logement sera installée le 29 mai et qu'il faudra attendre à minima un mois avant que d'entreprendre des travaux de peinture ;
- Présente au Conseil municipal un devis du 18/05/2026 établi par M. Daniel JAROSZ (Artisan peintre) d'un montant total de 5.833,25 € TTC concernant des travaux de peinture dans le logement communal situé à l'étage du 42 Place de la Mairie ;

Après examen du devis, et les informations de M. le Maire et des Conseillers qui se sont rendus sur place, le Conseil municipal considère qu'il n'est pas nécessaire de repeindre les portes, les caissons de volets.

M. Immer quant à lui estime qu'il serait préférable de repeindre l'ensemble compte tenu de la remise en location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 votes pour et une abstention

DÉCIDE

- D'approuver partiellement le devis présenté par M. Daniel JAROSZ ;
- De limiter le coût des travaux de nettoyage et remise en peinture à un montant de 5.000,00 € TTC ;
- De désigner M. Jean SIVEC pour reconsulter M. Daniel JAROSZ ;
- D'inscrire la dépense au budget communal ;
- De remettre le logement sur le marché à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 22 mai 2026

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 2 juin 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 2 juin 2026
Le Maire,

